

Compte rendu succinct du conseil communautaire du
 23 mai 2011

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	x		
Gilles CARREZ	x		
Loïck NICOLAS	x		
Jean CUVILLIER	x		
Florence HOUDOT	x		
Jean-René FONTAINE	x		
Thérèse-Marie THOME	x		
François CABAL	x		
Chantal CANALES		x	
William GEIB			x
Audrey REBUT	x		
Emilie VASQUEZ	x		
Roland PEYLET			x
Catherine MATRUCHOT	x		
Jean-Jacques PASTERNAK	x		
Pierre CARTIGNY	x		
Estelle DEBAECKER			x
Alain DEGRASSAT	x		

- soit 15 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : M. DEGRASSAT

Le conseil communautaire approuve les comptes rendu du Conseil communautaire du 3 mars 2011 et du 19 avril 2011

ADMINISTRATION GENERALE :

Point n°1 Création du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Associations des collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP)

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour assise le territoire de l'actuelle association des collectivités territoriales de l'Est parisien,
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de Seine Saint Denis la création immédiate d'un syndicat mixte ouvert comprenant :
 - Les communes de Bry sur Marne, Champigny sur Marne, Fontenay sous Bois, Joinville le Pont, Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Rosny sous Bois, Saint Mandé, Villiers sur Marne, Vincennes,
 - Les Conseils généraux du Val de Marne et de Seine Saint Denis,

- La Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice,
- La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.
- **APPROUVE** le projet de statuts du syndicat ci-annexé et autoriser le président ou son conseiller délégué à signer lesdits statuts ainsi que tout autre document ou acte nécessaire pour l'adhésion de la communauté d'agglomération,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 020 du budget communautaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INSERTION

Point n°2 Convention pour l'organisation et le financement du Carrefour pour l'emploi

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention pour l'organisation et le financement du Carrefour pour l'emploi et autoriser le Président, ou son conseiller délégué à la signer,
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le Budget communautaire 2011.

Point n°3 Convention avec le Conseil général du Val de Marne dans le cadre de l'opération « Passeur de Rives »

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la signature d'une convention ci-jointe pour les années 2011-2012 avec le Conseil Général du Val de Marne fixant les modalités de sa participation financière d'un montant annuel de 6 000 euros à l'opération.
- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à signer ladite convention.

ASSAINISSEMENT - SLT

Point n°4 Approbation de l'adhésion de la communauté de Communes Charenton - Saint Maurice au syndicat mixte « Marne Vive »

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Charenton Saint Maurice au syndicat mixte « Marne Vive ».

Point n°5 Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement - choix du titulaire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le choix du titulaire du marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son conseiller délégué, à signer toutes les pièces relatives audit marché.

Point n°6 Marché de travaux traditionnels d'assainissement - choix du titulaire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le choix du titulaire du marché de travaux traditionnels d'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son conseiller délégué, à signer toutes les pièces relatives audit marché.

Point n°7 Marché d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement – Autorisation préalable de lancement et de signature du marché

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à lancer la consultation des entreprises pour le marché public de prestations télévisées, de contrôles, de diagnostic, et de préconisation avec assistance technique pour les ouvrages d'assainissement situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de la vallée de la marne et à signer ledit marché.

Point n°8 Marché de mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore – Choix du titulaire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le choix, par la commission d'appel d'offres, du titulaire du marché de travaux de mise en conformité de la signalisation tricolore des carrefours situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son conseiller délégué, à signer toutes les pièces relatives audit marché.

Point n°9 Marché de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore – Autorisation préalable de lancement et de signature du marché

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à lancer la consultation des entreprises pour le marché d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la communauté d'agglomération de la vallée de la marne, et à signer ledit marché.

RESSOURCES HUMAINES :

Point n°10 Modification du régime indemnitaire (Instauration de la Prime de fonctions et de résultats et de l'Indemnité de performances et de fonctions)

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le principe d'attribuer aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), en substitution des primes actuelles.
- **ADOpte** le principe d'attribuer aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires des grades d'ingénieur en chef de classe normale et d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle l'Indemnité de Performance et de Fonctions (IPF), en substitution des primes actuelles.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h34.

Fait au Perreux sur Marne, le 27 mai 2011

Le Président,

Jacques J. R. MARTIN



Jacques J. R. Martin